

2M auto Pouancé
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : 16, Avenue du Général de Gaulle, Pouancé
49420 OMBREE D'ANJOU

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
EN DATE DU 2 SEPTEMBRE 2026

Les soussignés :

Monsieur Morgan GUILLOIS,
Demeurant 25, Rue de Bretagne, Pouancé – 49420 OMBREE D'ANJOU,

et

Monsieur Maxime BREGET,
Demeurant 5, La Maison Neuve – 44110 SOUDAN,

agissant en qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée 2M auto Pouancé au capital de 10 000 euros, dont le siège social est 16, Avenue du Général de Gaulle, Pouancé – 49420 OMBREE D'ANJOU et dont les statuts ont été établis par acte sous signature privée en date du 2 septembre 2026,

Ont, d'un commun accord, procédé à la nomination des premiers gérants de la Société.

NOMINATION DE PREMIERS GERANTS

Les associés décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de cogérants de la Société, pour une durée illimitée :

Monsieur Morgan, Paul, Dominique GUILLOIS,
Né le 17 août 1983 à CHATEAUBRIANT (Loire-Atlantique),
Demeurant 25, Rue de Bretagne, Pouancé – 49420 OMBREE D'ANJOU,
De nationalité française,

Et

Monsieur Maxime, Sylvain, Guy BREGET,
Né le 6 mai 1989 à SEGRE (Maine-et-Loire),
Demeurant 5, La Maison Neuve – 44110 SOUDAN,
De nationalité française,

Messieurs Morgan GUILLOIS et Maxime BREGET disposeront, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Messieurs Morgan GUILLOIS et Maxime BREGET acceptent les fonctions de cogérants qui viennent de leur être confiées et déclarent n'exercer aucune autre fonction, ni être frappés d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de les empêcher d'exercer ce mandat.

En rémunération de leurs fonctions, Messieurs Morgan GUILLOIS et Maxime BREGET auront droit à une rémunération dont les modalités seront fixées lors de la prochaine délibération de l'Assemblée Générale des associés.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Signé par voie électronique
Le 2 septembre 2026

Monsieur Morgan GUILLOIS

Signé par :

0C81F6BA6DDA4CE...

Monsieur Maxime BREGET

Signé par :

7B803FA039DC4B0...